

96-320 DU 4 Juillet 1996

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

Décret n° /MTFPSS.DGFP.DGCA.SR/N2
portant versement, reclassement et nomi-
nation de Monsieur MOUZINGA Jean Ferdinand,
Instituteur des Cadres de la Catégorie B,
hiérarchie I des Services Sociaux (Ensei-
gnement).

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut
Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,
B,C,D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des Fonctionnaires de la République
du Congo ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers(SAF);
(/u le décret n° 67/50FP-BE du 24 Février 1976 réglant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions des carrières et
reclassements notamment en son article 1er §2 ;
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2
du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement,
d'un avancement, d'une révision de situation Administrative ou de toute
autre promotion ;

(/u le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Ministres délégués, Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/032 du 2 Février 1995 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1993 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3238/MTSS.DGFP.AGPCE.SC. du 8 Novembre 1990 autori-
sant certains fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers
(SAF), Sociaux (Enseignement) et Techniques (Genie Rural) et Agents
Contractuels déclarés définitivement admis au Concours Professionnel à
suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA
Moïses Machel, en tête : DZENGUELE Maurice ;

(/u l'arrêté n° 5726/MFPRA.DGFP.DGCA.SAV. du 26 Octobre 1994 portant promotion à trente (30) mois et trois (3) ans au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en tête : FILANKEMBO - LOUZA Cyriaque ;

(/u la lettre n° 1506/PM du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 026/MENRSTET.CAB.DGASG.DPAA.DEP.SP. du 11 Janvier 1996 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique, transmettant le dossier de l'intéressé ;

SECRET

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n° 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MOUZINGA Jean Ferdinand, Instituteur de 2^e échelon, Indice 640, des Cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (D.E.S. S.S.P.), Filière : Sciences et Techniques Administratives, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques (Cycle de Transition) à Brazzaville est versé dans les Cadres des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale), reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1^{er} Echelon, Indice 790.ACC : Néant.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 27 Décembre 1995, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 4 Juillet 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,

Martial De Paz KOUNGA.-

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre du Travail de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget et de la Coordination des Régies,

Professeur Anaclet TSOMAMBET.-

Luc Daniel A. MATETA.-

AMPLIATIONS :

- JORC 1
- DGFP/DGCA 3
- DGFP/DIC 3
- DGB 2
- DGCF 2

- MENRSTET/DPAA 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGG/BC 2.-